



Cafés du SCoT Discussions autour du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)



Compte-rendu de la réunion d'Elbeuf

La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA) poursuit l'élaboration de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans le cadre de **l'écriture des règles du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**, 7 nouvelles rencontres publiques territorialisées appelées « Cafés du SCoT » ont été organisées.

Le premier Café du SCoT s'est tenu le **lundi 27 mai 2013** de 18h à 20h30 à la Fabrique des Savoirs d'Elbeuf pour les habitants du **secteur d'Elbeuf**.

Introduite par Françoise Guillotin et Pierre Bourguignon - Vice-Présidents de la CREA, la réunion a débuté par un bref rappel des objectifs de la rencontre et le récapitulatif des étapes précédentes. Les participants ont ensuite travaillé par groupe autour de 4 thématiques : **Trame verte et bleue - paysages - environnement**, économie - commerce - agriculture - forêt, **transports - urbanisme** et **habitat - consommation d'espaces - équipements**. A l'issue du débat, les contributions de chaque table ont été restituées à l'ensemble des participants.

METHODOLOGIE - 1 2 3 4 5 +

A chaque table, les participants ont été invités à donner leur avis sur des propositions de règles pour le DOO, en attribuant une note (de 1 à 5) à partir des critères suivants:

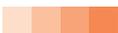
- Formulation
- Pertinence et contenu
- Faisabilité



Transports - cohérence - urbanisme



« Intensifier l'urbanisation le long des axes de transports en commun structurants (existants et futurs) et des gares »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Les participants rappellent la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et de renforcer la notion de proximité.

Cette lutte passera par la reconstruction de la ville sur elle-même et l'optimisation des mailages pour rapprocher les habitants de ce qui leur est utile et ainsi réduire les coûts économiques et écologiques de l'étalement urbain. En cela, la règle apparaît pertinente.

Cependant, ils insistent sur l'idée que l'intensité urbaine ne doit pas venir « étouffer » la ville et ses habitants.

Chercher des potentialités foncières dans le tissu existant doit valoir également pour la création de parcs ou d'espaces de respiration et pas seulement pour la construction de logements ou d'équipements.

Il faut également tenir compte des nuisances engendrées par le développement d'infrastructures de transports (notamment sonores) en veillant à la qualité de l'habitat.

Certains soulignent que ces précautions

peuvent être une aide précieuse au discours local et légitimer les actions de la collectivité.

Enfin, la construction de la nouvelle gare d'agglomération est l'occasion idéale de développer l'habitat à St Sever, donc d'appliquer la règle et de réaliser ses objectifs.

« Renforcer le réseau de transport collectif (TC) urbain et interurbain »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Le groupe estime que les transports en commun doivent être considérés comme « un service de proximité à la population ». Il considère que la situation actuelle sur l'agglomération doit être améliorée pour rendre ce service performant.

Il suggère d'améliorer la fréquence et les horaires de passage ; de renforcer l'offre aux heures de pointe ; de sécuriser les transports en commun ; de permettre l'accès aux transports collectifs à toutes les personnes, y compris les plus fragilisées (handicapés, situation économique difficile...)

« Déployer un réseau de parkings relais »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 



Certains participants proposent de développer la fonction marchande aux abords des parkings relais pour que l'économie locale profite de l'arrêt des voitures.

Au-delà des parkings relais, il est nécessaire de faire un effort sur la « mise en maillage » du « dernier km » pour rendre plus compétitifs les transports en commun face à l'utilisation de la voiture.

Enfin, le groupe redoute que les petites communes peinent à appliquer la règle par manque de moyens techniques et financiers.

« Intensifier le développement urbain du plateau Est en concomitance de l'amélioration des transports »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

Selon les participants, les communes doivent être en mesure d'accompagner le projet, de l'intégrer pour ne pas le « subir ».

« Hiérarchiser le réseau routier pour favoriser le partage modal en faveur des modes doux »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

Les participants s'entendent sur la pertinence de la règle et la nécessité de réduire la dépendance à la voiture.

Certains préconisent même d'atteindre une part modale des transports en commun et des modes doux de 50% comme prévu par la « loi sur le climat et l'air ».

Il serait plus approprié de redonner à chaque

voie / route son sens en fonction de l'organisation d'ensemble, plutôt que de véritablement les « hiérarchiser ». Il faut éviter les déséquilibres engendrés par une hiérarchisation sévère et arbitraire.

Les participants redoutent des difficultés en terme de mise en œuvre, surtout financière.

« Définir des principes d'aménagement des espaces publics en faveur des modes doux »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

Pour les participants, l'objectif est louable mais apparaît comme un vœu pieu.

Aujourd'hui, les pistes cyclables sont plus utilisées pour les loisirs qu'en tant que véritable moyen de transport. Il faut créer des continuités dans les maillages pour que les habitudes changent et que ces pistes permettent véritablement de se rendre d'un endroit à un autre.



Trame verte et bleue - paysages - environnement

« Protéger les espaces de respiration en ville (nature en ville) »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Le groupe considère que la notion de « nature en ville » est beaucoup plus parlante que celle de « d'espaces de respiration » et devrait être privilégiée dans l'intitulé de la règle.

La protection de ces espaces est un objectif partagé par tous.

« Aménager les espaces en tenant compte du cycle de vie des espèces »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Les participants ont souhaité réécrire la formulation de la règle de la façon suivante : « Aménager les espaces en intégrant les corridors écologiques (faune et flore) »

La règle est pertinente mais un juste équilibre doit être trouvé entre sanctuarisation des corridors écologiques et développement des villes.

Le groupe insiste sur l'importance de communiquer sur la règle et ses objectifs pour qu'elle soit correctement assimilée et appliquée.

« Pérenniser les lisières forestières en instaurant un recul de construction »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Il faut distinguer les espaces forestiers intégrés dans la ville de ceux qui se trouvent à

l'extérieur, la règle n'étant pas forcément pertinente pour les espaces boisés urbains (inclus dans le tissu bâti). Elle n'est pas souhaitable non plus pour les petites forêts.

Il faudrait, par conséquent, bien préciser, dès l'intitulé, le type d'espaces auxquels la règle s'adresse.

« Protéger les paysages « ordinaires » : mares, haies, arbres remarquables, prés, vergers, petit patrimoine bâti »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Dans la formulation, les participants souhaitent ajouter la mention « urbains et ruraux », à propos des paysages à protéger.

« Gérer les eaux pluviales pour limiter les ruissellements »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

La table propose que le SCoT favorise le stockage des eaux pluviales dans des chaussées infiltrantes, des réservoirs et les toitures, notamment dans les milieux urbains, afin de limiter la consommation d'espace.





« Développer les projets de valorisation du bois local »

Formulation

Pertinence et contenu

Faisabilité

La table s'accorde sur la nécessité de distinguer les différents types de bois et leur utilisation et notamment de revaloriser le bois de construction.

Cependant, les réserves locales ne sont pas suffisantes pour pourvoir à tous les besoins, aussi faut-il veiller à ne pas épuiser les ressources.

Les participants suggèrent, en outre, que le développement de la filière puisse être couplé à celui du transport fluvial pour l'importation et l'exportation des marchandises.

« Protéger les grands espaces agricoles »

Formulation

Pertinence et contenu

Faisabilité

La fiche est bien formulée et la règle pertinente. Cependant, sa faisabilité fait débat.

Le poids économique non négligeable de l'activité agricole sur le territoire est évoqué par les participants qui insistent sur l'importance de protéger les espaces voués à l'exploitation. Pour ce faire, les projets de développement doivent être respectueux des exploitations agricoles. Il faut éviter, notamment, une trop grande proximité avec les activités polluantes.

Plus qu'une simple protection des espaces, le groupe suggère de développer la filière et ses différents corps de métiers, de favoriser la formation, l'installation et la résidence des agriculteurs sur le territoire. Ainsi que de développer les filières courtes et l'agriculture de proximité.

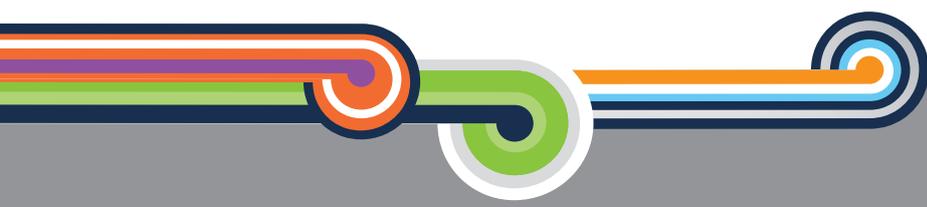
« Renforcer l'offre commerciale de proximité et fixer des exigences qualitatives pour les implantations commerciales »

Formulation

Pertinence et contenu

Faisabilité

La notion de « proximité » ne convient pas aux participants : ils proposent de la supprimer de l'intitulé et de la traiter dans une règle à part.



Selon eux, pour assurer la pérennité des commerces, il est nécessaire d'éviter leur isolement et d'insister sur des critères qualitatifs. La règle apparaît donc nécessaire et pertinente, les commerces étant vecteurs de lien social et les polarités commerciales, de véritables lieux de vie.

La mise en œuvre ne doit pas être trop contraignante pour ne pas freiner le développement commercial « naturel » des villes.

Les participants notent également la difficulté de gérer des projets individuels portés par des commerçants.

« Requalifier et densifier les zones d'activités existantes »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

La règle est pertinente concernant les espaces publics où les collectivités ont la maîtrise foncière mais l'est moins en matière d'espaces privés/privatifs. Le groupe propose de prendre en compte cette différence de situation dans la règle.

Elle suppose de travailler sur l'accompagnement des entreprises pour les persuader de densifier ces zones et d'intégrer des critères qualitatifs. Les participants suggèrent que la rédaction de l'intitulé soit plus incitative.

« Polariser les activités commerciales dans les centres-villes et centres-bourgs »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

La notion de proximité prend ici tout son sens.

Il faudrait pouvoir obliger les PLU à délimiter des linéaires le long desquels tous les rez-de-chaussée d'immeubles seraient dédiés à de l'activité commerciale.

Il est nécessaire d'accompagner les petits porteurs de projets pour leur permettre de monter des projets plus qualitatifs même si cela n'est pas évident à mettre en œuvre.

La règle devrait rappeler les dispositifs réglementaires déjà en place pour préserver l'activité locale (droit de préemption par exemple).

« Localiser préférentiellement les activités tertiaires supérieures dans les cœurs d'agglomération »

Formulation 
Pertinence et contenu 
Faisabilité 

Les participants notent que les villes françaises dynamiques sont celles dont les établissements d'enseignement supérieur se trouvent en cœur de ville, aussi la prescription leur apparaît-elle très pertinente et essentielle.

Cette règle rejoint l'idée d'un réinvestissement urbain, d'une priorité faite au renouvellement pour éviter la consommation des terres agricoles qui est, selon tous, primordiale.



Habitat - équipements - consommation d'espaces

« Réduire de 20% la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

A ce sujet, le groupe émet une remarque générale : la mise en œuvre des règles étudiées ne doit pas interdire ou empêcher tout développement. Il faut veiller à être plus incitatif qu'impératif et laisser une marge de manœuvre aux communes.

« Localiser les grands équipements dans les cœurs d'agglomération et les espaces urbains »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Le groupe met en garde sur la notion de « grand équipement d'agglomération » qui ne doit pas entrer en contradiction avec la notion de proximité.

Il rappelle la nécessité de bien prendre en compte les besoins des publics fragilisés qui vont avoir du mal à se rendre dans les cœurs d'agglomération pour jouir de ces équipements (équipements relais, animations « hors les murs »...).

Au vu de la faible part modale des transports en commun sur le secteur, il apparaît dangereux de centraliser l'ensemble des équipements structurants au même endroit.

Eviter de localiser les équipements recevant des personnes fragiles dans les zones d'exposition au bruit et aux polluants atmosphériques »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Qu'est qu'une « personne fragile »? Est-ce que tout le monde n'a pas le droit d'être protégé des nuisances et des risques ?

Ainsi le groupe pense qu'il faudrait supprimer cette notion de « personne fragile » dans l'intitulé de la règle.

En ce qui concerne son application, la règle ne doit surtout pas être trop contraignante et conduire à interdire la création de tout équipement.

« Recommander des densités de construction de logements »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Pour être efficace et éviter des déséquilibres entre les territoires, ces recommandations doivent être coordonnées avec celles des SCoT voisins.

« Développer 90% des nouveaux logements dans les cœurs d'agglomération et espaces urbains »

Formulation 

Pertinence et contenu 

Faisabilité 

Les participants s'entendent sur ces objectifs de densité mais préconisent de veiller à ce que l'urbanisation reste « humaine », acceptable, vivable : création d'espaces verts, développement des transports en commun...





S'informer

www.la-crea.fr/la-crea-demain-2030

S'exprimer

Des registres d'expression disponibles au siège de la CREA
et dans les pôles de proximité et une adresse mail :

scot@la-crea.fr